|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |

Genève, le 22 juin 2017

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Réf.:  Tél.: Fax: E-mail: | **Circulaire TSB 36**  SG2/JZ  +41 22 730 5855 +41 22 730 5853 [tsbsg2@itu.int](mailto:tsbsg2@itu.int) | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union | |
|  |  | **Copie**:  - Aux Membres du Secteur UIT-T;  - Aux Associés de l'UIT-T;  - Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;  - Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 2;  - Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  - Au Directeur du Bureau des radiocommunications | |
| Objet: | **Enregistrement des numéros universels de libre appel international (UIFN)** | |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 2 de l'UIT-T a élaboré la Recommandation [UIT-T E.169.1 "Application du plan de numérotage de la Recommandation E.164 aux numéros universels du service de libre appel international"](http://www.itu.int/rec/T-REC-E.169.1-200109-I) et la Recommandation [UIT-T E.152 "Service de libre appel international"](http://www.itu.int/rec/T-REC-E.152-200605-I). Le système de numéros universels de libre appel international permet d'attribuer à un abonné du service de libre appel international un ou plusieurs numéros de libre appel uniques qui sont les mêmes dans le monde entier. Tous les droits perçus pour le service et les communications sont à la charge de l'abonné du service de libre appel international. En règle générale, un numéro UIFN est composé pour obtenir des services clients via, par exemple, un centre d'appel pour la clientèle mondiale ou les clients potentiels d'une société.

2 Un numéro UIFN se compose d'un indicatif de pays à trois chiffres pour un service mondial, le 800, et d'un numéro d'abonné mondial (Global Subscriber Number, (GSN)) à huit chiffres, ce qui donne un format fixe de 11 chiffres (l'appelant IFS doit composer un préfixe international avant le numéro UIFN).

3 Le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) de l'UIT a été invité à assumer la fonction de service du Registre des numéros UIFN, chargé de traiter les demandes d'enregistrement et d'attribuer la partie GSN des numéros UIFN conformément aux dispositions de la Recommandation UIT‑T E.169.1 et de la Recommandation UIT‑T E.152 "Le service de libre appel international". A sa session de juin 1996, le Conseil de l'UIT a décidé d'établir un droit d'enregistrement de 200 francs suisses par numéro attribué (Décision 464 du Conseil de l'UIT, session de 1996).

4 A sa session de 2017, le Conseil a décidé de continuer à percevoir des droits pour l'enregistrement des numéros universels de libre appel international (UIFN) et a fixé le montant du droit d'enregistrement à 300 francs suisses pour chaque numéro attribué. Il a par ailleurs décidé d'appliquer, pour les entités qui ne sont pas Membres du Secteur de l'UIT-T ou de l'UIT-R, un droit de gestion annuel de 100 francs suisses par numéro à compter du 1er janvier 2018 (Décision 600, Conseil de l'UIT, session de 2017).

5 Le droit annuel sera perçu sur la base du statut des numéros UIFN et en fonction de la qualité de membre ou de non-membre des fournisseurs de services primaires, à 00 h 00 (heure de Genève) le 1er janvier de chaque année à partir de 2018. Un droit de gestion annuel sera également perçu pour les numéros UIFN nouvellement réservés pendant l'année 2018 et au-delà, pour l'année 2018. En cas d'annulation, ce droit n'est pas remboursable.

6 Pour obtenir de plus amples informations sur les numéros UIFN réservés ou attribués, veuillez consulter le site à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/inr/unum/Pages/uifndb.aspx>. Par ailleurs, pour obtenir des informations générales concernant les numéros UIFN, veuillez consulter le site à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/inr/unum/Pages/uifn.aspx>. Pour les questions relatives aux membres, veuillez consulter le site à l'adresse: <http://www.itu.int/online/mm/scripts/gensel8>. Un Membre de Secteur est signalé par un "X" dans les colonnes "UIT-T" et/ou "UIT-R".

7 Veuillez faire parvenir vos observations à:

Service du Registre des numéros UIFN

Union internationale des télécommunications

Bureau de la normalisation des télécommunications

Place des Nations CH - 1211 GENEVE 20, Suisse

Tél.: +41 22 730 6220

Fax: +41 22 730 6200

Courriel: [universalnumbers@itu.int](mailto:universalnumbers@itu.int)

Pour les questions relatives aux membres, veuillez prendre contact avec [itu-tmembership@itu.int](mailto:itu-tmembership@itu.int).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Chaesub Lee  
Directeur du Bureau de la  
normalisation des télécommunications